

Nouvelle mesure Covid à partir du 3 janvier

publié le 03/01/2022

Mesdames, messieurs,

En préambule, permettez - moi, au nom de tous les personnels de l'établissement, de vous souhaiter, à vous ainsi qu'à vos proches, une bonne année 2022.

Concernant la situation sanitaire, le ministère des solidarités et de la santé vient de redéfinir, sur la base d'un avis du HCSP, la stratégie d'isolement social et professionnel afin de tenir compte de la situation épidémique actuelle et de la forte contagiosité du variant omicron. Ces nouvelles règles s'appliqueront dès le lundi 3 janvier pour l'ensemble de la population et viennent notamment modifier le protocole de contact tracing actuellement en vigueur dans l'espace scolaire, ainsi que les durées d'isolement des personnels et des élèves en fonction des différents cas de figure.

L'infographie en pièce jointe résume ces nouvelles règles. Je vous remercie d'en prendre connaissance.

 [covid19---regles-de-quarantaine-et-isolement-au-3-janvier-2022-97621](#) (PDF de 204,6 ko)

Le Principal



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.